

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers  
2025

Procès-verbal rectificatif du 23 OCTOBRE

du conseil Municipal de la Commune de Minerve

Séance du 23 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq

Et le 23 octobre

Nombre de conseillers

Municipaux en exercice : 10

Nombre de membres

Présents ou représentés : 7

A 18 heures , le conseil Municipal de cette

Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi,

en session du mois d'octobre sous la présidence de

Monsieur Didier VORDY, Maire

Date de la convocation : 13 octobre 2025

Présents : Monsieur Didier VORDY, Maire, Monsieur René MIRALLES, Mme Catherine COINDRE, Mme Fabienne SUWALA, Mr Christophe CABROL, Mr Julien GARDIENNET

Excusée : Mme Barbara SCHULTZ

Absent : Brice MARCOUIRE

Procurations : Mr Frédéric PEYRAS a donné procuration à Mme Fabienne SUWALA

Secrétaire de séance : Monsieur Mr Christophe CABROL

Ordre du jour

Passerelle de Coupiac / conseil municipal commun avec La Caunette

Monsieur le Maire expose le rétroacte du dossier, qui a fait l'objet d'un suivi régulier lors des précédents conseils.

Le tableau ci-joint reprend les éléments essentiels (demandes et réponses de subventions, résultat du DCE et épure budgétaire.)

La subvention DETR est acquise et les réponses de la Région et du Département devraient intervenir cet hiver 2025-26. Le dossier a été retenu lauréat à l'appel à projets de la Région.

Il est également possible de solliciter le programme LEADER en complément si une subvention devait être inférieure au montant demandé.

Afin de respecter les engagements de travaux vis-à-vis de la DETR, il y a lieu de procéder à la signature de l'acte d'engagement des travaux.

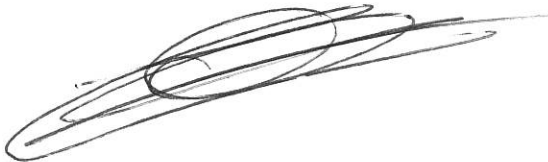
Monsieur le maire demande l'accord du conseil pour le lancement des travaux et la signature de l'acte d'engagement, qui sera signé par la mairie de La Caunette, pour le compte des deux communes.

Un débat s'engage et des explications sont demandées sur l'assurance des subventions et l'impact sur la part propre. Celle-ci varierait aussi en fonction d'une variante technique possible « soudure ou boulon », l'option boulon étant moins cher mais a des inconvénients (visuel et corrosion).

Monsieur le maire, après discussion sur les modalités propose de voter :

- Le choix technique du boulonnage ou de la soudure  
POUR : 5 , CONTRE :2
- L'accord de lancement des travaux  
POUR : 5 , CONTRE :2

Le secrétaire de séance



Le Maire

